

## Philippe Laye, Associé, PDGB

MARDI 03 FEVRIER 2015 08:17 LE MONDE DU DROIT



**Philippe Laye qui vient d'être nommé associé chez PDGB répond aux questions du Monde du Droit.**

### **Pourquoi avez-vous décidé de rejoindre PDGB ?**

PDGB, que je connais bien pour y avoir travaillé entre 1999 et 2006, fête cette année ses trente ans et connaît une nouvelle phase de développement. Il dispose aujourd'hui de compétences multiples et d'un réseau international permettant d'assister la clientèle dans plus d'une centaine de pays. Je me réjouis de retrouver mes anciens associés.

### **Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?**

J'ai fait mes premières armes comme collaborateur au cabinet Ader Jolibois & Associés en 1988, puis rejoint le Cabinet Borloo Saigne & Associés en 1991 comme collaborateur puis comme associé en 1994. J'ai ensuite intégré le cabinet PDGB de 1999 à 2006 puis le cabinet Frêche & Associés - essentiellement tourné vers le droit public et l'immobilier - pour y créer le département "droit des affaires". Depuis le 1er janvier de cette année, j'ai rejoint le cabinet PDGB "nouvelle formule".

### **Qui a le plus influencé votre carrière ?**

Philippe Saigne, ancien gérant du Cabinet Borloo Saigne & Associés. C'est sans doute la personne qui m'a le plus appris en termes de vision globale et de définition de stratégie.

### **Quel est votre meilleur souvenir dans votre carrière ?**

Il y en a beaucoup et il est difficile de les "hiérarchiser". C'est peut-être l'assistance que j'ai pu apporter à des dirigeants d'un groupe de sociétés sur une filiale en difficulté qui menaçait la pérennité de l'ensemble.

**Quels sont vos domaines de compétences ?**

J'ai une activité assez transversale en droit des affaires tant en conseil qu'en contentieux, en accompagnant une clientèle fidèle, dans ses développements, son financement, et le cas échéant, le traitement de ses difficultés.

**Quelles sont, selon vous, les actualités marquantes de ces dernières semaines dans ces secteurs d'activité ?**

L'actualité est foisonnante en la matière. D'une manière générale, le projet de loi "MACRON" occupe une place centrale.

**Qui conseillez-vous ?**

Une clientèle française et internationale composée de PME et de grands groupes, dans les divers secteurs de l'économie et notamment dans ceux de la distribution, les nouvelles technologies, l'industrie et le courtage d'assurance.

**Quels sont vos objectifs pour ce cabinet ?**

Participer à sa croissance avec les autres associés PDGB et développer des synergies avec les départements M&A, droit social et droit fiscal.

**Propos recueillis par Arnaud Dumourier**